

INTRODUCTION

Ville, démocratie et action publique sont trois expressions régulièrement associées. Alors que des dynamiques de défiance se creusent à l'égard des institutions politiques (Rosanvallon, 2006), la ville, considérée comme creuset originel de la démocratie (Mongin, 2005), est convoquée pour construire de nouvelles solidarités et encourager une confiance renouvelée dans les institutions. Or, la ville est, dans le même temps, le lieu où sont particulièrement visibles les logiques de séparation sociale, à tel point que certains considèrent que « la ville se défait » (Donzelot, 2006). Elle représente ainsi un lieu où l'action publique doit agir et développer de nouvelles modalités d'action. La ville est alors cet espace étonnant qui combine l'espoir de réinvention de formes de cohésion sociale et le symptôme d'une société « en crise » qu'il convient de traiter.

Cette thèse vise à approfondir ce sujet à partir de deux angles d'approche particuliers : le premier concerne une définition de la ville qui place en second plan ses propriétés intégratrices ; le second concerne la focale analytique posée sur la question démocratique. D'abord, comme la ville, dans sa dimension politique, est régulièrement abordée, sous l'angle scientifique (Le Galès, 2003) comme prospectif (États généraux de Bruxelles, 2010), à partir de sa capacité intégratrice et mobilisatrice autour de l'idée de gouvernance urbaine, il apparaît heuristique d'en prendre le contre-pied en se distanciant de l'association faite entre société urbaine, processus réticulaires de régulation et qualité démocratique. Ce schéma de la gouvernance urbaine s'avère certes opérationnel pour traiter des grandes villes et des villes moyennes. Il pose néanmoins problème pour aborder de nombreuses villes qui détiennent peu de potentialités de développer des formes d'intégration qui délimitent clairement la ville de son environnement. De plus, pris sous un angle normatif, un tel schéma devient un modèle d'action dans lequel s'engagent de nombreuses villes alors qu'elles ont peu de chances de le réaliser. Pour sortir de ce schéma, cette capacité de mobilisation et les formes d'identification urbaine y afférentes doivent être considérées comme une des possibilités de l'action collective urbaine et non pas comme l'élément central qui ferait de la ville un lieu politique. Afin d'adopter ce contre-pied, il est nécessaire de repartir de la double idée que la ville demeure un lieu d'appartenances plurielles et partielles, d'une part, et que la démocratie est susceptible de se réaliser sous des pratiques discrètes et peu exemplaires, d'autre part. Ce point de vue replace les rapports à la ville et la démocratie dans leur dimension quotidienne.

Pour aborder sous cet angle les rapports entre ville, démocratie et action publique, nous repartons du cas des petites villes car nombre d'entre elles détiennent cette double qualité d'être faiblement intégrées et de ne pas se situer dans un rapport unilatéral de dépendance à l'égard d'une

métropole. L'ensemble de cette thèse se base sur ce terrain des petites villes, même si elles ne constituent pas à proprement parler l'objet de cette thèse. Nous développons ce choix dès la première section de cette introduction afin de présenter dès le départ ce qui peut faire, d'un côté, l'originalité de cette thèse, et, de l'autre, ses limites. Au lecteur ensuite de juger si les analyses développées ici pourraient entrer en résonance avec d'autres configurations, notamment de villes moyennes.

Alors que ce premier angle d'approche vise à préciser les contours du terrain d'étude et leurs implications analytiques, le deuxième concerne quant à lui la problématique adoptée. Si notre objet d'étude nous amène à observer des politiques urbaines qui valorisent la mise en œuvre de procédures et de réalisations démocratiques (en soutenant la participation, le partenariat, la communication politique...), notre problématique ne concerne pas réellement la capacité qu'ont ces politiques à concrétiser ou non leurs objectifs. Elle vise davantage à comprendre le travail que cette mise en œuvre génère et la manière dont il est investi de pratiques ou questionnements démocratiques. Nous adoptons dès lors une définition propre de la démocratie qui nous permet d'aborder l'action publique urbaine en évitant l'approche évaluative. Cette définition de la démocratie différente de celles véhiculées couramment est empruntée à Rancière. Cette problématique démocratique qui débouche sur la notion d'espace politique de la ville est à présenter distinctement (*cf.* chap. 1). Néanmoins, comme notre processus de recherche emprunte de nombreux traits aux démarches inductives, nous contextualisons, dès la deuxième section de cette introduction, l'émergence de cette problématique. Ceci nous amène ensuite à insister sur la distinction entre nos processus de recherche et d'écriture, et à les articuler. Bien que l'ancrage épistémologique de cette opération soit précisé par ailleurs (*cf.* chap. 3), il importe d'aborder la lecture de cette thèse en ayant à l'esprit les lignes directrices de son élaboration.

1. La démocratie urbaine sans vision intégratrice, le cas des petites villes

Pourquoi repartir des petites villes pour comprendre les rapports actuels entre villes, démocratie et action publique ? Le constat réalisé il y a plus de 50 ans par les études américaines sur les communautés locales (Lynd, 1929, 1937 ; Warner *et al.*, 1963) est pourtant sans appel. La petite ville, creuset de la démocratie telle que l'avait analysée Tocqueville (1986) au début du XIX^e siècle, n'a plus d'unité, si ce n'est idéologique. En d'autres termes, dans sa prétention à relier l'espace et le social sous l'idée consensualiste de communauté locale, « la petite ville est un mensonge »

(Lapeyronnie, 2003 : 88). D'une certaine manière, la logique industrielle fordiste et la logique bureaucratique ont participé à la dissolution de cette forme d'unité économique, sociale, culturelle et politique qu'incarnait la petite ville.

Ce constat lapidaire sur la dissolution de la petite ville au cours du ^{xx}^e siècle est conforté par le mode d'urbanisation de ces 25 dernières années. Plusieurs auteurs ont montré comment la dynamique de la globalisation des échanges (des services, des informations et des hommes, plus que des biens de production d'ailleurs) s'est reconcentrée sur les grandes villes bousculant par là la logique de développement territorial redistributif de l'État keynésien (Brenner, 2004). Le mode de fonctionnement de ce que Sassen (1991) nomme « villes globales » ne se comprend plus dans un rapport centre-périphérie allant de la grande à la petite ville ou aux villages dans le cadre des États nationaux, mais bien dans un rapport d'échanges intenses entre grandes villes à l'échelle mondiale. Aussi, la petite ville ne se comprend plus ni à partir de son autonomie relative, ni même à travers son rapport de domination par rapport aux grandes villes. À en croire certains auteurs (Ascher, 1995), dans l'espace globalisé, elles seraient plutôt en dehors du jeu économique et social, c'est-à-dire dans une situation d'exclusion.

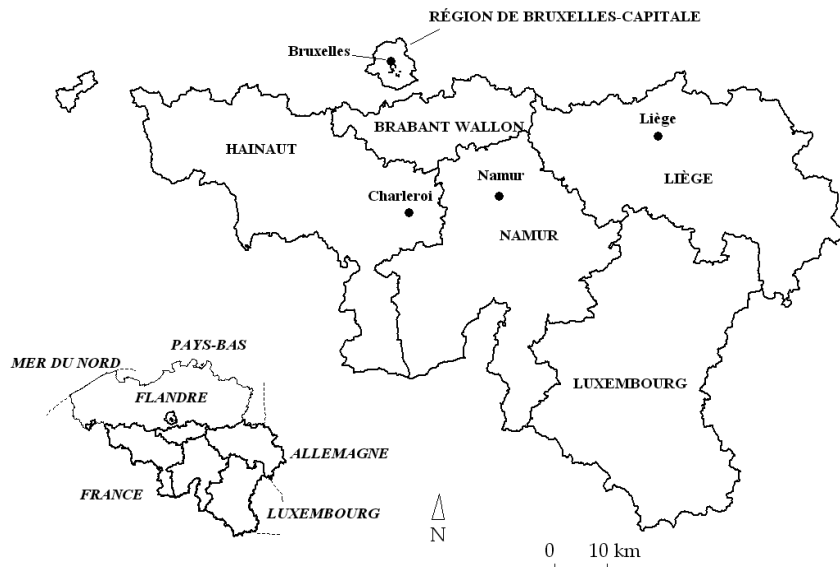
Des travaux relatifs à l'espace européen (Le Galès, 2003) nuancent ce type d'analyses en montrant que les villes moyennes – des entités urbaines de 200 000 à 2 000 000 d'habitants – créent, dans le cadre de la mondialisation, de nouvelles dynamiques d'intégration sociale et économique fortement territorialisée. Aussi, par leur processus de gouvernance urbaine, des villes émergent comme nouvelles sociétés locales, certes incomplètes, tout en étant étroitement connectées à d'autres villes ou d'autres échelles spatiales. Cette thèse, tout en prenant en compte l'importance des flux et des grandes concentrations urbaines, permet de montrer comment des villes participent de ces dynamiques-là tout en développant des logiques politiques de mobilisation et d'organisation internes ancrées localement. En Belgique, certaines villes entrent dans ce concert-là : Bruxelles et Antwerpen, bien sûr, mais aussi Gent ou Liège. D'autres sont tentées de leur emboîter le pas : Kortrijk, par exemple, qui, profitant de sa localisation près de la frontière française, semble gagner en attractivité (commerciale, culturelle, mais aussi en matière d'emplois) à mesure qu'elle renforce ses collaborations avec la métropole lilloise ; ou encore Mons qui entend profiter de son titre de Capitale européenne de la culture en 2015 pour mobiliser les acteurs locaux et générer des externalités positives.

Dans ce pays dense et fortement urbanisé qu'est la Belgique, il existe de nombreuses autres villes, plus petites. Ces villes, quand elles prennent la forme d'une périurbanisation de première couronne, s'insèrent dans le rayon d'attraction directe d'une plus grande ville. Elles font ainsi partie de ce que les géographes nomment une « région urbaine ». Pourtant, la plupart de ces petites villes s'inscrivent dans un rapport à géométrie très variable par rapport aux autres villes, même plus grandes. Dans la mesure où elle donne accès à de multiples usages du territoire, la petite ville s'inscrit dans une logique spatiale que Remy (2007a) qualifie d'« interstitielle ». « Dans un pays de villes en réseau comme la Suisse ou la Belgique, il y a beaucoup d'espaces qui sont valorisés pour la résidence parce qu'ils permettent d'accéder à une pluralité de localités et de centres sans appartenir strictement à aucun d'entre eux » (*Ibid.* : 36). Ceci, qui est non seulement observable pour la logique résidentielle mais aussi pour celle de localisation d'entreprises ou de commerces, vaut certainement pour la Flandre, mais aussi pour la Wallonie. En Flandre, les chercheurs et décideurs n'hésitent pas à parler de leur Région en termes de « ville-trame » (Boudry *et al.*, 2004). Du côté wallon, même si les discours sur la ville diffuse sont souvent plus négatifs que prospectifs, cette réalité apparaît de plus en plus clairement (Remy, 2007b), bien que, historiquement, la Wallonie ait davantage distingué concentration industrielle et établissements urbains, d'un côté, espaces agricoles et forestiers, de l'autre. Cette analyse se confirme d'ailleurs à la lecture des évolutions démographiques récentes : même si les dynamiques de décroissance des villes les plus importantes semblent s'inverser doucement depuis 10 ans, celles de croissance s'observent le plus nettement dans les espaces originellement les moins urbanisés et les moins denses. Par ailleurs, la logique de l'accès motorisé (au logement, à l'emploi...) demeure un élément explicatif des ces évolutions (Vandermotten, 2007). L'importance de la dimension interstitielle des petites villes rend ardu le fait d'aborder leur modalité d'action politique en termes de « gouvernance urbaine », comme le propose Le Galès (2003). Le travail politique d'intégration d'une société locale s'y avère en effet particulièrement incertain. Le cas de la petite ville permet cependant de poser une autre question, plus complémentaire que contraire : celle des modalités de la vie démocratique et de la consistance des dispositifs de gestion urbaine dans des contextes où le différentiel d'appartenance socio-spatial est grand.

Pour rendre compte de l'enjeu inhérent à l'étude de l'espace politique des petites villes à partir du cas wallon (Belgique) (*cf.* carte 1), nous présenterons brièvement les trois axes analytiques articulés au fil de cette thèse : celui de la ville et de l'urbanité, celui du politique et de la démocratie,

et enfin celui de l'action publique et des dispositifs. D'abord, il convient de préciser comment les petites villes wallonnes sont habitées. Cela nous permettra de mesurer l'importance des petites villes, importance quantitative d'abord, importance qualitative ensuite dans la mesure où elles constituent un lieu privilégié d'expression concrète du caractère « incomplet » et pluriel de nos sociétés. Aussi, dans un second temps, nous montrerons que des questions proprement politiques et spécifiques émergent d'autant plus que la petite ville ne ressemble bien souvent ni au modèle de la communauté locale, ni à celui d'une mini-société conflictuelle mais intégrée. Comme la petite ville est plutôt un espace où s'agencent des pratiques et des logiques d'action plurielles relativement indépendantes, le moment politique est souvent celui de la mise à jour, parfois surprenante, de l'interdépendance. Là encore, le cas belge est intéressant dans la mesure où une institution à l'échelle de la ville précisément conserve une responsabilité importante pour gérer ces questions, en l'occurrence la commune. Enfin, dans un troisième temps, nous insisterons sur l'importance à accorder au travail de mise en œuvre locale de politiques urbaines qui visent à inclure cette multiplicité d'acteurs ainsi qu'aux jeux d'échelles institutionnels. Au final, on devrait donc mieux cerner en quoi le cas des petites villes wallonnes et leur intégration incertaine nous offre un terrain d'observation du travail d'articulation de l'urbanité, de la démocratie et de l'action publique aujourd'hui. Après avoir précisé l'enjeu de connaissance de cette thèse, nous présenterons dans la section suivante le cheminement de cette recherche et l'orientation théorique qui nous a semblé féconde pour aborder ce questionnement.

Carte 1 – Localisation de la Wallonie



Source : Eggerickx et al., 2007.

Les petites villes comme espaces à géométrie variable

Sans entrer dans une démarche de stricte définition et classification, donnons un ordre de grandeur des villes à l'échelle de la Belgique. D'abord, les agglomérations urbaines de plus 500 000 habitants, en l'occurrence Bruxelles et Antwerpen, sont généralement considérées comme des grandes villes. On peut ensuite admettre que celles qui se situent entre 100 000 et 500 000 sont à qualifier de villes moyennes. En traduisant un tel découpage au cas de la Wallonie, on remarque rapidement qu'il n'existe pas de grande ville, mais quatre villes moyennes : Liège et Charleroi, devant ; Mons et Namur, ensuite. Ces villes sont respectivement capitale économique, capitale sociale, capitale culturelle et capitale politique et administrative de la Région Wallonne, ce qui indique d'ailleurs le caractère institutionnalisé d'une certaine dispersion urbaine. Ainsi, si on retire de l'effectif global de population en Wallonie (3 498 384 hab.) les habitants de ces quatre « régions urbaines » et ceux qui sont considérés comme inclus dans la « région urbaine bruxelloise »¹, il demeure 1 784 638 personnes – 51 % de la population wallonne – qui vivent dans des petites villes et dans

¹ Ces « régions urbaines » n'ont pas de statut institutionnel. Il s'agit de modélisations géographiques basées sur l'attractivité directe d'une ville à l'égard de communes alentours, en particulier en termes d'emplois et de services. Les données utilisées ici sont des calculs réalisés par l'IWEPS sur base des données du registre national du SPF Économie au 1^{er} janvier 2010.

des zones plus rurales, sachant que même dans ces lieux le mode de vie urbain prime largement (Bodson, Bodson, 1999). Nous voilà donc en présence d'une « urbanisation généralisée sans véritable grande ville, avec peu de villes moyennes et beaucoup de petites villes et bourgs » (Schoonbrodt, Maréchal, 2000).

Au-delà des possibles classifications démographiques et socioéconomiques des communes à l'échelle régionale (Dexia, 2009 ; Vandermotten *et al.*, 2002), il importe de montrer en quoi l'importance analytique des petites villes tient dans le fait même qu'elles ne sont pas intégrées. Le terrain des petites villes représente alors un beau cas pour problématiser différents enjeux politiques à partir du constat des modalités plurielles de l'ancrage spatial aujourd'hui.² Deux évolutions en attestent : la séparation de l'économique et du social ; les différentiels de mobilité des individus.

La séparation spatialisée entre l'économique et le social doit être rappelée dans une région où, d'un côté, le taux de chômage demeure élevé (11,2% de chômeurs parmi la population active³) et, d'un autre côté, la création d'activités économiques, au niveau régional certes, mais aussi local, est un objectif politique récurrent. Les liens automatiques entre l'économique et le social sont fréquents, notamment autour de cette question du traitement politique du chômage. La création d'activités économiques (de production, de services commerciaux...) dans une ville est fréquemment présentée par des élus locaux comme un levier d'amélioration de la cohésion sociale locale. Or, ce lien est loin d'être effectif, à l'échelle communale, voire même, dans une vision qui conçoit l'espace organisé autour de centres, à l'échelle d'une région urbaine.

Pour comprendre cette disjonction, il importe de revenir à une classification plus fine de l'économique, telle que le propose, pour le cas français, Davezies (2009). Ce dernier distingue quatre types d'économie locale (productive, publique, résidentielle et socio-médicale) selon l'origine des revenus présents au niveau de l'entité locale. Ce modèle analytique permet de déconstruire les liens d'évidence entre activité productive

² Si cela s'avère exact, les petites villes constituent alors un terrain opportun pour développer une interrogation théorique sur l'articulation entre démocratie, échelles et dispositifs de l'action publique, mais aussi pour lancer une discussion épistémologique en confrontant monographies et études de cas, deux termes pourtant souvent assimilés. Notre ambition est de développer ces éléments au fil des six chapitres qui constituent cette thèse.

³ Il s'agit des données pour 2009. Il convient de noter que ce taux s'élève nettement en avoisinant les 20% dans les anciennes régions industrielles ainsi que dans le sud du Hainaut (qui est une sous-région moins densément peuplée et assez mal desservie en termes d'infrastructures de transport). A titre de comparaison, le taux de chômage en Flandre avoisine les 5% (IWEPS, 2010).

soutenue, réussite économique et bien-être social. Des quatre types d'économie pointées, « [l]a plus spectaculaire, et probablement la moins étudiée dans les modèles de développement local, est cette fameuse « économie résidentielle » qui est apparue comme pouvant se combiner ou se substituer à l'économie productive et dont l'identification permettait de mieux comprendre pourquoi des territoires superbement compétitifs (à forte base productive) pouvaient n'enregistrer que de très médiocres performances de développement local (en termes de peuplement, de revenu, d'emploi ou de chômage/pauvreté). » (*Ibid.* : 50) Inversement, cela permet de comprendre en quoi la capacité de certaines villes à attirer de nouveaux résidents suffit à assurer leur croissance économique. Par conséquent, il convient de reconnaître que l'absence de centralité, d'activités productives et d'élites économiques n'est pas nécessairement problématique pour une ville. Dans certains cas, les revenus du *commuting*, voire du tourisme, suffisent à lui assurer une prospérité économique.

À côté de la distinction entre logique productive et logique résidentielle, il faut tenir compte des dynamiques de mobilité et d'immobilité des personnes résidant sur une commune. En théorie, l'immobilité n'est pas nécessairement synonyme de stagnation économique locale tant qu'une ville développe de manière significative des emplois locaux (ou constitue un terrain particulièrement prospère pour les rentes patrimoniales). Cependant, à l'observation, il apparaît que « 25 communes sur 262 sont exportatrices nettes de revenus en Wallonie. Ces 25 communes génèrent 51% des revenus du travail produits en Wallonie. » (May *et al.*, 2008 : 79). Cela donne une indication du caractère considérable de la mobilité de type supracommunale pour le travail. À l'inverse, l'immobilité est régulièrement synonyme de situations personnelles en-dehors de l'emploi; elle peut tout à la fois constituer un indice et une des causes de ce type de situation. L'importance des revenus de remplacement (retraites, allocations de chômage...) au niveau des communes périurbaines de l'ancien axe industriel wallon (Hanin, 2010 : 29-30) illustre d'ailleurs bien la combinaison, dans ces villes, de l'ancrage socio-territorial de la population et de situation en-dehors de l'emploi de la part de ces personnes.

Ces catégorisations entre communes sont à relativiser dans la mesure où elles cachent parfois mal la complexité interne à chacune d'entre elles. Toutefois, elles ont le mérite de pointer quelques tendances sociologiques et économiques qui permettent de cerner l'intérêt analytique qui consiste à étudier les petites villes dans une région d'Europe densément

urbanisée⁴. Le but ici n'est pas de montrer que Wallonie est exemplaire sous tous les traits. Simplement il s'agit de relever qu'elle constitue un beau cas pour étudier des situations assez prégnantes en Europe occidentale. Ces situations mêlent : densité de population, urbanisation poussée et diffusion de celle-ci, présence de villes moyennes, tissu étendu et continu de petites villes ou de villages en voie d'urbanisation. Il importe de prendre en compte ce dernier élément car ce qui se joue n'est pas seulement la reformulation de sociétés locales ou l'identification politique autour de villes moyennes mais ce sont aussi des logiques d'appartenance socio-spatiales aussi multiples qu'indécidables. Cet élément implique des centralités dispersées. Le cas de la petite ville contemporaine constitue alors une énigme pour comprendre comment se construisent des perspectives politiques dans des ensembles sociaux radicalement incomplets, car « trop petits », car « présentant des lacunes en termes de développement économique », « car sans aucun sentiment commun d'appartenance », « car subissant l'arrivée de nouvelles populations rompant rapidement les équilibres passés »... Pourtant, des perspectives politiques il y a, soit parce qu'elles sont inscrites de manière institutionnelle, soit par qu'elles émergent spécifiquement sur ce terrain que forment les petites villes.

Les petites villes comme entités et scènes politiques

Les petites villes constituent une réalité institutionnelle, à la fois administrative et politique. Parfois, elles ne sont que cela. Il convient dans ce cas de parler de « commune » au sens strict plutôt que de ville. Un des cas analysés dans cette thèse nous invite d'ailleurs à le penser – il s'agit de celui de Foedora, présenté au chap. 5. Pourtant, même dans ce sens restreint, la petite ville constitue une réalité de premier plan, tant au niveau politique qu'au niveau de la multiplicité des services produits et offerts à la population. Nous reviendrons longuement au fil de cette thèse sur l'importance de l'échelon communal dans la configuration des carrières politiques en Belgique (*cf.* notamment chap. 3). Insistons plutôt ici sur l'importance des services publics en partie ou totalement communaux. A titre indicatif, si, de manière quantitative, nous regardons les recettes et les dépenses cumulées des communes et des CPAS⁵ wallons, nous

⁴ A titre indicatif, si dans l'Union européenne (des 15, comme des 27 États membres), il y a en moyenne environ 9 550 km de réseau routier par millions d'habitants, il y en a 14 463 en Belgique. Par contre, si l'on retient les chiffres pour la Wallonie exclusivement, on constate qu'il y a en moyenne 23 468 km de réseau routier par million d'habitants (IWEPS, 2010 : 139).

⁵ Les CPAS – Centres publics d'action sociale – reçoivent des financements de différents niveaux institutionnels (fédéral, régional...). Néanmoins, ils sont organisés au niveau communal et disposent d'une autonomie de gestion. La composition de leurs organes

remarquons qu'elles équivalent au fil des ans aux recettes et dépenses de la Région Wallonne. Les évolutions à la hausse ou à la baisse sont minimales. Par contre, si on réalise le même exercice avec le niveau institutionnel que constituent les provinces, on remarque que leurs recettes et dépenses représentent entre 1/6 et 1/7 de ce que la Région budgète en moyenne sur une année. Ainsi, même si la commune représente le plus petit territoire institutionnel, elle apparaît, toute proportion gardée bien sûr, tout aussi importante que l'échelon régional. Les communes maîtrisent, en partie, leur niveau de recettes dans la mesure où, même si elles ne sont pas habilitées à directement lever un impôt sur le revenu⁶, elles sont à même d'influer sur le taux d'imposition additionnel de leurs administrés par l'intermédiaire d'un mécanisme fiscal géré au niveau fédéral par l'administration des Finances.

En termes qualitatifs, en plus de ses missions sociales et de celles dévolues au CPAS, la commune est compétente dans de nombreuses matières. Sans prétention à l'exhaustivité, citons l'enseignement fondamental et artistique, la culture, mais aussi l'urbanisme, la salubrité publique, la sécurité – le Bourgmestre en a la pleine responsabilité – ou encore une partie des infrastructures routières. A travers ses multiples services, la commune apparaît comme une institution en contact régulier avec ses administrés. De plus, la commune représente généralement un employeur local considérable, parfois le plus important au niveau du territoire communal même.

Certes, la réalité institutionnelle ne fait pas la ville ; néanmoins, elle participe à sa mise en cohérence. Alors que nous avons précédemment souligné l'usage « interstitiel » de la petite ville et dès lors la centralité relative et le caractère incomplet de cette dernière, il convient de reconnaître qu'elle produit des mises en cohérence multiples, qui révèlent d'ailleurs des différentiels d'appréhension du caractère intégré de la petite ville. Ces mises en cohérence sont, par exemple, produites par la présence d'écoles, non seulement primaires mais aussi secondaires, de mouvements de jeunesse, ou encore d'autres types d'associations, religieuses, folkloriques ou sportives... Elles sont produites par les engagements individuels et collectifs dans des organisations à l'échelle de la ville. Elles allient implication des individus et ancrage socio-spatial des pratiques. Ces mises en cohérence visent parfois à pallier aux multiples déplacements hors de la ville que réalisent les individus pour leur travail, leurs loisirs, leur consommation, ou

décisionnels est assez fidèle, en termes de représentation politique, à celle des organes communaux. Ils constituent donc un levier important d'une politique communale, que ce soit en matière d'aide sociale au sens strict, de logement, d'insertion socioprofessionnelle, d'éducation permanente ou de services aux personnes...

⁶ Cependant, elles peuvent mettre en œuvre des taxes spécifiques.

leur logement. Quantité non négligeable, elles sont pourtant susceptibles d'être débordées par l'extérieur – si la ville n'est pas réellement à même de produire en propre des actions collectives organisées – ou par le bas – si les seules actions existantes se réfèrent aux quartiers ou villages.⁷ Par ailleurs, ces mises en cohérences sont généralement plus spécifiques que globales, elles sont liées à des groupes d'individus, des catégories sociales ou des étapes de la vie.

À la logique de dispersion des usages individuels de l'espace répondent des dynamiques variées de mise en cohérence de la ville. Cette multitude d'actions et de représentations font, peu ou prou, exister une petite ville, même si elles sont parfois peu perceptibles de l'extérieur, voire invisibles, comme peut le suggérer un cas aussi différent qu'est celui de Paris (Latour, Hermant, 1998). Néanmoins, c'est à travers toutes ces actions que peut se mesurer le différentiel de consistance, et donc d'existence, des petites villes.

Nous avons vu que la petite ville contemporaine avait ceci de particulier qu'elle était un lieu particulièrement « incomplet » mais que dans le même temps elle était « nommable » dans la mesure où elle existait, au moins, comme entité politique et administrative, en tant que commune. Cette commune produit généralement des services qui, dans leur appropriation même, participent à la consistance de la ville. Ces sources de mise en cohérence apparaissent parfois faibles. Sur base de ce constat, certains ne manquent alors pas de rappeler l'inexistence sociologique de la petite ville et, par conséquent, son obsolescence institutionnelle – nous discuterons largement cette question dans les conclusions de cette thèse. Pourtant, à côté de son fonctionnement politique institué, que cela représente ou non un vestige du passé, la petite ville est aussi le lieu d'émergence de phénomènes politiques « imprévus ».⁸ Ces phénomènes concernent de nombreux problèmes environnementaux (implantation d'antennes de téléphonie mobile, dragage de boues fluviales, gestion de déchets animaux...) et relatifs au cadre de vie (installation d'un parc éolien, construction d'un zoning industriel...), dont l'expression est parfois qualifiée rapidement de syndrome NIMBY (Jobert, 1998). À côté de cela, émergent d'autres phénomènes liés à des problèmes sociaux plus classiques. Même

⁷ Cette logique infra-communale, parfois qualifiée péjorativement d'« esprit de clocher », est importante en Belgique. La fusion des communes réalisée en 1977, à travers ses intentions modernisatrices, entendait notamment dépasser cette logique. Plus de trente ans après, il convient de reconnaître que la réalité est loin de ces intentions. Ce qui prévaut est plutôt une logique d'identifications multiples.

⁸ En nous référant aux travaux de Rancière, nous accorderons une importance centrale à cette conception du politique pour penser l'articulation entre ville et démocratie (cf. chap. 1).

si, en termes de mobilisation politique, ils apparaissent modestes comparés aux manifestations publiques observables dans les grandes villes, ils révèlent des formes d'expression politique qui questionnent le quotidien de la petite ville. Il s'agit par exemple de jeunes qui interpellent des élus à propos de la place qui leur est accordée dans l'espace public, ou encore de personnes sans logement qui interpellent la presse locale sur leurs conditions de vie...

Du fait même que la petite ville ne correspond plus au modèle de la communauté harmonieuse, elle constitue un espace ouvert aux tensions, aux conflits, mais aussi, aux transactions sociales et au travail démocratique (Hamman, Causer, 2011). Ainsi, l'entité politique que constitue la commune n'est pas une institution dénuée de toute appropriation sociale. Les enjeux sociaux et environnementaux qui se déroulent à l'échelle de la petite ville ne cessent de l'interpeler. Sous l'angle politique, la petite ville n'existe donc pas uniquement comme territoire et institution communale ; elle est la scène d'un véritable espace politique, dans la mesure où s'y confrontent des formes d'intelligence de la société et, dans le même temps, y est mise à l'épreuve l'égalité entre individus.

La petite ville comme espace politique multi-niveaux

Le caractère « incomplet » de la petite ville implique que son espace politique s'inscrit dans de multiples jeux d'échelles, dont l'articulation diffère d'un secteur de l'action publique à l'autre. Ce qui apparaît nettement dans la transformation des grandes villes et villes moyennes européennes pourrait *a priori* apparaître moins prégnant au niveau de petites villes dans la mesure où elles disposent de plus faibles capacités d'action (administratives, notamment). Ce point mériterait d'être débattu. Il semble toutefois que, à partir du moment où elles se lancent dans ce type de dynamique, ces petites villes ne lésinent pas à diversifier leurs jeux d'échelles. On peut émettre l'hypothèse que, à la différence de certaines villes-régions, les petites villes ne s'investissent pas dans les jeux d'échelles sur base d'intention de conquête d'autonomie. Elles ne semblent ainsi pas privilégier l'action avec une échelle spatiale au détriment d'une autre (comme avec le niveau européen afin de contourner l'État, par exemple). Les jeux d'échelles développés au niveau local s'inscrivent bien souvent, comme nous le verrons, dans des opportunités sectorielles qui ont généralement peu à voir avec une stratégie urbaine de positionnement à l'égard d'autres niveaux de pouvoir.

Ainsi, il existe une politique locale des jeux d'échelles qui permet de passer d'une échelle à l'autre sans que soit nécessaire une linéarité hiérarchique dans cette opération. Comme le souligne Hamman (2011 :

215), « [i]l convient de prendre garde à une lecture (courante) en termes de continuum des échelles spatiales (par exemple, le local – le quartier, la ville, l'agglomération, etc. – le régional, le national puis l'europpéen, etc.), où le seul enjeu serait d'articuler ces niveaux « gigognes ». » Cette politique locale peut se révéler chronophage, tant le fait de travailler avec d'autres échelles et d'intégrer leur point de vue implique des dynamiques d'apprentissage et d'appropriation d'autres référentiels d'action (*Ibid.* ; Aubin, Schiffino, 2011). Nous reviendrons largement sur cette question dans l'analyse comparée de nos études de cas (*cf.* chap. 2). Insistons ici simplement sur une des spécificités de la vie politique belge, à savoir son caractère localiste. De nombreuses carrières politiques se construisent à partir d'ancrages forts dans des villes, ancrages qui généralement perdurent et qui sont donc plus que des tremplins de départ. Ceci implique une proximité concrète entre les villes et les entités fédérées que sont les Régions, voire entre les villes et l'État fédéral. S'observent ainsi de nombreuses interactions entre les différents niveaux de pouvoir, mais aussi entre villes elles-mêmes. Reste à comprendre évidemment si ce terreau propice aux échanges se traduit effectivement en jeux d'échelles tels que l'entend la littérature, c'est-à-dire en redéfinition des cadres de compréhension et des modalités de l'action publique à travers ces interactions entre échelles spatiales.

Cette politique locale des jeux d'échelles se développe d'autant plus que nombre de politiques publiques, et notamment les politiques urbaines, souhaitent trancher la question de la « bonne » échelle d'action à promouvoir (un quartier, une commune, un regroupement de communes...) mais, vues de l'extérieur, s'avèrent hésitantes dans leur manière de la régler (Offner, 2006). Ce souhait et cette hésitation trahissent une conception très territorialisée de l'action publique urbaine (Francq, 2003b). Revient alors la question de l'usage de telles politiques dans un contexte où les appartenances socio-spatiales sont davantage plurielles qu'exclusives. À travers leur mise en œuvre, les politiques urbaines sont portées des instruments d'action publique dont l'efficacité n'apparaît pas de manière nette (Halpern, Le Galès, 2011). Pourtant, elles représentent parfois des supports stabilisées au niveau local, supports qui permettent de structurer et faire exister des pratiques dans certains champs d'action (médiation sociale, veille et gestion de projets...). Ces champs d'action apparaissent certes isolés et modestes par rapport aux ambitions transversales et innovatrices des projets urbains qui devraient émaner du travail de mobilisation locale (Pinson, 2004) que soutiennent aussi bien les politiques européennes, fédérales et régionales. Toutefois, ils constituent des mises en cohérence qui font exister des pans de ville, ce qui n'est peut-être pas si étonnant si on

accepte comme postulat de départ que la petite ville ressemble peu à une société urbaine intégrée.

2. Une expérience de recherche et un pacte de lecture

Le terrain d'étude des petites villes invite à formuler les questions d'articulation de la ville, de la démocratie et de l'action publique à partir d'une vision non intégratrice de ce que serait une société urbaine. Ce choix repose sur un pari réalisé au cours du processus de recherche : plutôt que d'enquêter sur des pratiques exemplaires de gouvernance urbaine, regardons le quotidien de la mise en œuvre de politiques urbaines qui ont pour but de monter des projets à l'échelle de la ville. Ce questionnement nous invite de suite sur un terrain moins occupé, tant l'analyse de pratiques innovantes s'est largement vulgarisée avec la circulation étendue des *best practices*. Il n'est pourtant pas déconnecté de cette orientation dominante des politiques publiques puisqu'il interroge le fait démocratique dans ce contexte de diffusion et de tentatives d'appropriation d'idées et de pratiques urbaines. Cette interrogation s'est élaborée de manière lente et progressive. De plus, elle nous amène à un traitement particulier des villes étudiées, tant ce qui nous intéresse concerne l'élucidation de différents processus de changement susceptible de reconfigurer l'espace politique des villes, plus que l'analyse monographique du mode de gouvernance urbaine de chacune de ces villes.

Aussi, nous déclinons cette deuxième section introductive en trois temps. D'abord, nous revenons sur l'origine de notre questionnement actuel, en présentant de manière rétrospective de ce qu'était notre objet de recherche initial. Ensuite, sans le détailler pour le moment, nous montrons comment est apparu et s'est stabilisé notre questionnement. Enfin, il s'agit d'explicitier le processus d'écriture que nous avons adopté pour tenter de faire rencontrer au mieux ce questionnement, notre travail empirique et les analyses qui en découlent.

Un processus de recherche rétroactif

Cette thèse a été soutenue par une bourse de recherche dont l'objectif initial consistait à étudier les modes de régulation des dispositifs nouveaux qu'étaient les gestions de centre-ville en Région Wallonne (Belgique). Ces dispositifs, lancés en 1998 sur une quinzaine de villes wallonnes de plus de 30 000 habitants, avaient un double objectif : d'une part, redynamiser de manière intégrée les centres-villes face à l'attractivité des périphéries et de lutter contre leur logique de zonage ; d'autre part, générer de nouveaux emplois urbains. Pour ce faire, ils devaient s'appuyer

sur un mode d'organisation spécifique, celui du partenariat public-privé. Le pluralisme politique et la parité entre les secteurs publics et privés étaient encouragés en termes décisionnels comme budgétaires, lors de la constitution de ces dispositifs amenés à endosser le statut juridique d'asbl⁹. L'initiative de création d'une cellule locale de gestion centre-ville devait alors être reconnue par la Région Wallonne qui la soutient en finançant, via des subventions de mise à l'emploi (insertion professionnelle), le recrutement de son personnel : le gestionnaire de centre-ville, son éventuel adjoint, des stewards urbains, des ouvriers urbains... Au même moment, la Région Wallonne lance le dispositif des agences de développement local (ADL). Même si ce dispositif est davantage destiné à des plus petites communes ou à des regroupements de communes rurales et porte sur un périmètre d'action plus large que celui d'un centre-ville, se retrouvent quelques similitudes avec le dispositif de gestion de centre-ville. D'abord, il s'agit d'encourager une vision intégrée et transversale du développement local et des actions y afférentes. Ensuite, il s'agit ici aussi d'encourager des dynamiques partenariales entre acteurs locaux.

Les premiers moments de l'enquête nous emmènent comme convenu sur ces terrains-là. Nous rencontrons des gestionnaires de centre-ville, des agents de développement local, des élus qui ont mis en place ce type de structures dans leur commune, etc. On y décèle des modes d'organisation ; on touche à la question de la gouvernance locale. Pourtant, la suite du processus que constitue cette recherche doctorale nous détourne progressivement de cet objet, et ce, pour deux raisons. La première est empirique. Les acteurs des gestions centre-ville ou des agences de développement local nous renvoient la plupart du temps en-dehors d'elles pour comprendre leur fonctionnement. En d'autres termes, ils nous apprennent que ces objets, tant ils dépendent de leur environnement, sont impossibles à circonscrire d'un point de vue méthodologique. La seconde raison relève du contexte médiatique et politique au cours duquel se déroulait cette recherche sur la gouvernance locale. Ces cinq dernières années ont été marquées par des affaires politico-judiciaires concernant la gestion des villes wallonnes et des sociétés de logements sociaux. Même si certaines villes ou certains partis politiques, à travers la mise en place de nouveaux codes déontologiques, ou encore la Région Wallonne, par l'exercice de son pouvoir de tutelle, ont réagi pour contrer des modes d'organisation locale de type clientéliste, on peut faire l'hypothèse que la défiance à l'égard de ce qu'il est convenu d'appeler « les pouvoirs locaux »

⁹ Association sans but lucratif.

s'est probablement renforcée au cours de la période.¹⁰ On en veut pour preuve les remarques, aussi amusées qu'ironiques, émises à notre égard lors de la présentation succincte de notre objet de recherche dans la vie quotidienne comme lors de séminaires de recherche. « Vous travaillez sur la gouvernance locale en Wallonie... Vaste programme ! » Ces remarques témoignaient du caractère sensible du sujet : un sujet dont la plupart des gens ont une expérience ; un sujet qu'il devient délicat d'aborder tant il débouche sur la question des limites de la démocratie et de la justice.

Nous voilà donc embarqués vers d'autres voies, à quitter quelque peu la ligne directrice initialement tracée. L'empirie nous encourage à déployer notre regard vers l'environnement des dispositifs de gestion urbaine ou de développement local. L'actualité et sa résonance sociale nous rappellent que derrière les questions de gouvernance locale surgissent les questions de démocratie et de justice. Cette ouverture va s'avérer aussi passionnante qu'ardue à résoudre, pratiquement et intellectuellement.

Le premier problème à résoudre consistait à ouvrir le travail empirique à l'environnement de ces organisations que sont les cellules de gestion de centre-ville et les ADL. Une première manière d'y arriver consistait à se baser sur la méthode réputationnelle pour naviguer d'acteur-clé en acteur-clé. Travaillant sur trois villes différentes, cette méthode s'avèrait pourtant difficile à opérationnaliser quand il s'agissait d'aborder la plus grande de ces trois villes, le cercle d'interlocuteurs pertinents s'élargissant considérablement. De plus, les connexions supposées par cette méthode apparaissaient souvent peu claires à tel point que le champ empirique n'était plus trop restreint, comme au point de départ de la recherche, mais devenait infini et insaisissable. Pour sortir de cette impasse, il a fallu se rendre compte qu'un bon moyen de comprendre comment se déroule concrètement la gouvernance urbaine – qui, même définie de manière floue, pouvait être considérée comme notre objet de recherche – serait de la suivre concrètement autour d'un projet. Opérer de la sorte allait sans doute nous faire perdre en compréhension globale de chacune des villes étudiées. Par contre, cela nous permettrait de comprendre plus finement le cheminement de politiques urbaines et la reconfiguration de l'espace politique de la ville à travers leur appropriation. Nous avons alors choisi de suivre le travail de mise en œuvre de politiques urbaines dont l'objectif était de susciter un processus inclusif d'élaboration d'un projet de ville, au cœur duquel les questions de gouvernance et de participation étaient en plus des finalités encouragées. A la fois comme élément

¹⁰ Cette dynamique spécifique aux villes wallonnes peut, qui plus est, être renforcée par une logique sociale de défiance à l'égard des institutions qui est bien plus générale (Rosanvallon, 2006).

processuel de mise en œuvre, à la fois comme objectif final de la politique urbaine, les éléments d'élargissement des partenariats, de participation citoyenne et de gouvernance urbaine se retrouvaient au cœur de ces projets que nous étions en train d'observer.

Ceci nous permettait alors de résoudre notre deuxième problème : déplacer notre objet initial vers la question de la démocratie locale. Ce choix de nouveaux terrains d'observation fut maintenu, avec une dernière entorse cependant, celui de l'angle analytique choisi. Nous suivions des politiques urbaines inclusives. Au fur et à mesure, nous souhaitions pourtant sortir d'un travail sur la qualité des dispositifs participatifs, voie qui aurait pu être heuristique, mais qui impliquait de recourir à la comparaison entre des réalités sociales et des modèles normatifs (Sintomer *et al.*, 2008). Or, progressivement, ce qui nous intéresse n'est pas tellement la qualité de tel ou tel modèle démocratique mais bien plutôt la manière dont advient (ou n'advient pas) un questionnement démocratique lorsque se réalise un travail de changement de l'espace politique local. Ainsi, notre objet de recherche redéfini *in fine* vise à comprendre, en plus du cheminement des politiques urbaines, les formes d'intelligibilité politique convoquées ou perdues sur la ville même, d'une part, l'articulation entre supports d'action et pratiques démocratiques, d'autre part.

La démocratie et la question de l'espace politique des villes

Ce déplacement de l'objet invite à reconsidérer le fait politique dans sa complexité, en prenant spécifiquement en compte sa dimension démocratique. Le politique ne désigne pas uniquement le champ d'action relatif au gouvernement de la société, ni la modalité instrumentale de l'agir humain. Il n'est donc réductible ni au pouvoir d'imposition d'un système sur les conduites individuelles et collectives, ni à la conquête du pouvoir par les individus au sein d'un système auquel ils s'ajusteraient stratégiquement. Comme le suggère Rancière (1998 : 112), est politique toute action orientée « par la présupposition de l'égalité de n'importe qui avec n'importe qui et par le souci de la vérifier ». Une telle définition indique que la question politique relève tout autant d'une problématique démocratique que d'une problématique du pouvoir. Cette distinction est majeure, car reconnaître la possibilité d'une problématique spécifiquement démocratique amène à démultiplier les définitions du politique (*cf.* chap. 1). Considérer comme politique toute pratique de vérification de l'égalité entraîne de remettre au centre de l'analyse le moment où un ou des individu(s) interroge(nt) le caractère socialement construit et l'indétermination relative des structures sociales et des registres culturels et identitaires au cœur desquels s'inscrit leur action, ce que Rancière (2000) dénommerait un « partage du

sensible ». Cette définition particulière du politique mène à l'élaboration d'une problématique proprement démocratique dans la mesure où elle s'intéresse aux manières dont des individus, dans un environnement donné et potentiellement indéterminé, interviennent sur cette question précise relative au partage entre *ceux qui ont part* et *ceux qui n'ont pas part* à certains domaines de la vie sociale.

Dans le cadre de cette recherche-ci, à travers le cas des petites villes, il s'agit de demander *où, pourquoi et comment* se réalisent des pratiques démocratiques. C'est à partir de cette préoccupation qu'il devient intéressant de découvrir la complexité des autres phénomènes couramment qualifiés de « politiques » : les programmes d'action publique (à travers leurs multiples enjeux), les jeux de pouvoir... Inversement, à travers cette thèse, il convient aussi de cerner comment ces autres dimensions de l'action humaine rendent possible et contraignent l'action démocratique.

Se donner pour but d'élucider où se situe l'espace de l'action démocratique, sur quoi repose cette action, sur quoi elle achoppe, quels registres d'intelligibilité convoque-t-elle... cela nous emmène vers un horizon théorique proche de ce que Martuccelli (2005, 2010b) qualifie de « sociologie de l'intermonde ». Cela nous amène à « concevoir la vie sociale comme un domaine élastique, permettant aux différentes actions de trouver leur place. [...] *La question première est ainsi de comprendre un univers social où un nombre important d'actions, y compris radicalement opposées entre elles, sont toujours simultanément possibles, au moins momentanément, puisque c'est la consistance particulière de la vie sociale qui est toujours – et partout – à la source même de cette possibilité de l'action.* » (*Ibid.*, 2010b : 22) Ceci permet de placer au cœur de l'analyse l'indétermination relative de la vie sociale, tout en considérant que cette indétermination ne provient pas d'une liberté postulée de l'acteur mais bien de l'incomplétude structurelle des contextes sociaux.

Aussi, appuyer un regard sociologique sur l'idée d'intermonde revient à être attentif aux variations et désajustements des actions à l'égard de leur environnement. Dit autrement, cela revient à mettre le doigt sur le différentiel de consistance de cet environnement : pointer ses orientations tout en mettant en évidence l'espace d'action qui s'y inscrit. Avec la modernité, l'action est souvent là pour montrer le caractère incomplet de l'environnement social – on parlera de « déficit de socialisation », de « détournement des règles », de « désorganisation sociale »... Le propre de la modernité est de produire une succession d'exemples quotidiens de ces décalages et autant de discours inquiets sur leur présence. De là, le propre de l'émancipation démocratique est peut-être de mettre en évidence, de visibiliser, des types de décalage et d'en affirmer une lecture guidée par la

présupposition de l'égalité plutôt que par la nostalgie de l'ordre social. Autant cette forme d'action apparaît ponctuelle, autant elle n'est jamais éthérée. Elle est toujours en prise, ou plutôt en déprise, par rapport à la réalité. C'est ce lieu où se déroule cette action que nous nommons espace politique (cf. chap. 1).

Une démarche d'écriture inspirée par Les Villes invisibles

L'espace politique de la ville est une expression qui apparaît au terme d'un processus de recherche largement inductif. Autant nous accordons une importance première au travail empirique dans l'élaboration de la connaissance sociologique, autant, au final, cette thèse est le fruit d'un basculement entre une démarche inductive et un raisonnement « en boucles » sur des cas (cf. chap. 3). Il faut bien mettre en évidence que l'ensemble du processus de recherche combine la découverte hasardeuse et l'intentionnalité d'un récit. Le chercheur qui écrit ces lignes est ou fut, à certains moments, perdu et, à d'autres moments, déterminé. C'est en se laissant aller vers l'inconnu, en repensant cet inconnu à partir d'expériences accumulées et ensuite en le relisant que cet inconnu peut à un moment donné être nommé. Il y va d'un processus inductif et comparatif qui, seul, permet de voir ce qu'on ne voyait pas et de dire ce qu'on était incapable d'énoncer. La démarche de ce travail sur l'espace politique des villes trouve un écho, aussi vraisemblable qu'imaginaire, dans *Les Villes invisibles* narrées par le voyageur vénitien Marco Polo auprès de l'empereur des Tartares Kublai Khan (ces échanges étant eux-mêmes rapportés par l'écrivain italien Calvino).

« Le Vénitien savait que lorsque Kublai s'en prenait à lui, c'était pour mieux suivre le fil d'un raisonnement personnel ; et que ses réponses et objections trouvaient leur place dans un discours qui déjà se développait pour son propre compte dans la tête du Grand Khan. En somme, il était indifférent entre eux que problèmes et solutions fussent énoncés à haute voix ou que chacun des deux continuât de les ruminer en silence. De fait, ils restaient muets, les yeux mi-clos, allongés sur des coussins, se balançant dans des hamacs, fumant de longues pipes d'ambre.

Marco Polo imaginait qu'il répondait (ou bien Kublai imaginait cette réponse) que plus il se perdait dans les quartiers inconnus des villes lointaines, mieux il comprenait les autres villes qu'il avait traversées pour arriver jusque-là, et il re-parcourait les étapes de ses voyages, et il apprenait à connaître le port d'où il avait levé l'ancre, et les lieux familiers de sa jeunesse, et les

alentours de sa maison, et un *campiello* de Venise où il courait quand il était enfant. » (Calvino, 1996 : 36)

La multitude des voyages et détours opérés par Marco Polo lui permet de repenser à chacune des villes parcourues et de faire le récit de leurs singularités. Ce récit est toujours une lecture personnelle. Le Grand Khan n'hésite d'ailleurs pas à discuter passionnément des déformations qui s'immiscent entre les histoires de Marco et les expériences qu'il a vécues. Marco s'en explique ou remet en question ses propres récits. Calvino a mis de l'ordre dans les récits de Marco. Plutôt que de s'en tenir de manière irréductible aux noms de chacune des villes, il les a classées par thème pour chercher ce qui les relie : les échanges qu'elles suscitent ou dont elles sont le théâtre ? le désir qu'elles font naître ? les signes et mots qui les font exister ?... (*Ibid.* : I-VIII) Les déclinaisons de l'invisible des villes sont multiples et, en partie, partiales. Au final pourtant, relus dans leur ensemble, les récits donnent une vision complexe et vraisemblable des voies adoptées par les villes. En insistant sur un trait, au départ invisible¹¹, qui dessine une ville, puis un ensemble de villes, s'éclaire toujours une logique qui apparaît, peut-être de manière secondaire, peut-être à l'état infime, dans une autre « ville invisible », ou dans notre monde sensible.¹²

En miroir à la composition de ce livre et à ces multiples mises en abyme, la thèse développée ici apparaît logiquement structurée alors que son processus constitutif fut dispersé. Même si sa composition pourrait en donner l'impression, elle rend compte de tout sauf d'une démarche déductive. Sa forme littéraire force à une certaine linéarité. Pourtant les deux parties qui la composent ont été écrites en parallèle et pourraient, par conséquent, se lire en miroir. Si les études de cas de la deuxième partie de cette thèse ont le même statut que les récits de Marco Polo, la première partie quant à elle, de manière certes plus théorique que dialogique, rappelle les discussions de Kublai Khan et Marco Polo qui ponctuent les différents récits de voyage de ce dernier, ainsi que les commentaires de Calvino à ce sujet.

La première partie de cette thèse développe l'ensemble de l'attirail conceptuel et analytique qui entoure la mise en récit des trois villes que nous avons parcourues. Le premier chapitre propose une grille heuristique

¹¹ *Paris ville invisible* (Latour, Hermant, 1998) est, à notre connaissance, l'ouvrage sociologique qui s'est le plus profondément inspiré du livre de Calvino en « excavant » les multiples interactions entre objets et humains qui donnent à voir cette grande ville « évidente » qu'est Paris.

¹² Dans sa préface, extraite d'une conférence, Calvino (1996 : I) précise d'emblée le rapport tenu qu'entretiennent imaginaire et réalité. « Dans *Les Villes invisibles*, aucune ville n'est reconnaissable. Toutes ces cités sont inventées ; je leur ai donné à chacune un nom de femme. Le livre se compose de courts chapitres, chacun étant prétexte à une réflexion qui vaut pour toute ville ou pour la ville en général. »

qui sert de canevas commun pour traiter le matériau empirique que constitue le cheminement d'une politique urbaine au niveau local. Le deuxième chapitre développe une interprétation théorique générale de l'espace politique des villes. Cette interprétation s'appuie sur la confrontation des trois études de cas développées dans cette thèse et de la littérature relative aux villes européennes et à leur gouvernance. Le troisième chapitre est épistémologique. Il vise à donner au lecteur quelques clés pour discuter de la validité du travail de recherche mené : il explicite les choix empiriques qui ont dû être réalisés ; il expose (de manière plus détaillée que dans cette introduction) la logique de notre raisonnement par cas.

La deuxième partie de la thèse présente trois études de cas. Chacune d'entre elles représente une orientation possible de changement de l'espace politique des villes. Chaque orientation se situe autour d'une rencontre entre une politique urbaine, des acteurs locaux et des dispositifs d'action. Si nous devons poursuivre l'exercice thématique de Calvino, nous pourrions dire que ces trois cas se recoupent autour du thème suivant : *Les villes et l'intelligibilité politique*. Ces cas peuvent donc entrer en résonance ; cet exercice est réalisé dans le deuxième chapitre et les conclusions de cette thèse. Avant cela, ces cas doivent être abordés avec une intention précise : celle qui consiste à approfondir au maximum leur singularité et les logiques qui la constituent. Dans les quatrième, cinquième et sixième chapitres, ce voyage du détail empirique vers l'abstraction est un moyen pour pouvoir mettre en évidence ce que le cas révèle de général. Nous parlerons des villes à la manière de Calvino, c'est-à-dire à partir de noms d'emprunt imaginaires. Ces trois villes sont *Isaura*, *Foedora* et *Léandra*.¹³ Cette opération s'appuie sur plusieurs mobiles complémentaires. D'abord, cela nous permet de rendre anonymes les villes étudiées. L'avancée dans ce travail approfondi qu'implique la réalisation d'études de cas nous a amené à traiter des informations délicates pour certains acteurs rencontrés qu'il aurait été aisé de reconnaître sans le recours à cet anonymat des villes. De plus, cet exercice nous situe clairement à distance d'une lecture monographique des villes en termes de société locale intégrée et oriente davantage notre attention sur les processus qui s'y passent. Enfin, concrétiser cet anonymat grâce à l'emprunt de noms de villes imaginaires de Calvino invite à l'ouverture interprétative. Cela nous permet d'aborder avec un regard différent une réalité régulièrement lue de manière sombre, à savoir celle de la vie politique des petites villes wallonnes.

¹³ Ces trois villes sont abordées pour une première fois au fil des analyses du chapitre 2. Elles sont présentées de manière synthétique au milieu du chapitre 3 (cf. Tableau 5).